



Direction de la jeunesse,
de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation
du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse



NOTE D'ETAPE SUR L'EXPERIMENTATION AU 31 DECEMBRE 2010

REDIGEE PAR LE RECTORAT DE LYON

DOSSIER : AP1_n° 234

Intitulé du projet : Projet académique : Réussite dans le parcours Bac Professionnel - BTS

Porteur du projet : Le groupement d'intérêt public de l'Académie de Lyon – GIPAL représenté par son président, Monsieur Roland Debbasch, recteur de l'académie de Lyon

Le chef de projet est Monsieur Luc Maerten, chef du service académique d'information et d'orientation (CSAIO)

Evaluateur du projet : COPAS – Conseil en Pratiques et en analyses sociales - Lille

Région(s) d'expérimentation : Région Rhône Alpes - Académie de Lyon

Date de démarrage effectif de l'expérimentation : Septembre 2010

1. Rappel des objectifs de l'expérimentation, du public cible et modalités de repérage

a. Rappel des objectifs :

- Assurer le maintien des élèves de Bac Professionnel, filières tertiaire administratif et commercial, jusqu'au terme de leur formation ;
- Développer l'accès et la réussite en BTS

b. Public cible de l'expérimentation :

- **Elèves de 5 spécialités de baccalauréat professionnel :**
 - filière tertiaire administratif*
 - comptabilité
 - secrétariat
 - filière tertiaire commercial*
 - commerce
 - services (accueil, assistance, conseil)
 - vente (prospection, négociation, suivi de clientèle)
- **Elèves diplômés de ces 5 spécialités de baccalauréat professionnel qui accèdent aux 5 BTS suivants :**
 - assistant de gestion PME, PMI
 - assistant de manager
 - comptabilité et gestion des organisations
 - management des unités commerciales
 - négociation et relation client

c. Repérage du public :

- **L'objectif annoncé** est de travailler avec un prévisionnel de 320 élèves répartis de la manière suivante :
 - **Public A** : au minimum 100 étudiants inscrits en STS (dans un des 5 BTS cités ci-dessus) issus d'un des 5 Bac Pro ciblés par l'expérimentation
 - **Public B** : au minimum 220 élèves de Terminal Bac Pro ciblés par l'expérimentation
- **Organisation du repérage**
 - Mise en place de 6 pôles de formation (cf. chapitre 2 modalités opérationnelles) chacun regroupant au moins 1 LP et 1 LEGT (1 pôle dans l'Ain, 1 dans la Loire et 4 dans le Rhône)
 - Chaque pôle se chargeant de l'identification du public entrant dans l'expérimentation à partir de l'analyse locale de la poursuite d'études en BTS des élèves issus de BacPro.

d. Mise en œuvre de l'expérimentation :

- **Réunions académiques d'information, de lancement et de suivi de l'expérimentation ;**
- **Suivi et animation pédagogique des équipes assurés par les corps d'inspection ;**
- **Elaboration d'un projet d'expérimentation par chaque pôle de formation ;**
- **Instruction des 6 projets par une commission académique ;**
- **Mise en place des projets d'expérimentation.**

2. Modalités opérationnelles et état d'avancement

a. Modalités opérationnelles :

- **Les établissements concernés :**
 - 8 LP et 8 LEGT de l'Académie de Lyon (Ain, Loire et Rhône)
- **Les 3 phases du projet :**
 - **Le repérage** des élèves bénéficiaires ;
 - **La préparation** des élèves de T Bac Pro à la réussite de leur diplôme et au choix d'orientation en BTS ;
 - **L'accompagnement** des élèves dans leur transition entre le Bac Pro et le BTS afin d'assurer leur intégration à ce niveau de formation et favoriser leur réussite.
- **Les principes fondamentaux de l'expérimentation :**
 - **Une mise en réseau** des LP et LEGT organisés en pôle de formation concerté ;
 - **Développement et expérimentation d'une ingénierie pédagogique** adaptée aux élèves et aux étudiants, associant étroitement des équipes de LP et LEGT pilotées par les corps d'inspection IA-IPR et IEN-ET/EG .
 - **Toutes les disciplines sont concernées**, enseignement général et enseignement professionnel.
- **Des leviers d'actions prioritaires :**
 - **Une aide méthodologique, un renfort disciplinaire et un soutien à l'élaboration du projet de l'élève :**
 - renfort disciplinaire en enseignement général par une aide méthodologique et un véritable accompagnement en langues tant en BacPro qu'en BTS ;
 - mise en place de tutorat entre « pairs », étudiants de BTS et élèves de Bac Pro.
 - **Développement d'une ingénierie pédagogique :**
 - interdisciplinarité ;
 - enseignement technique et enseignement général ;
 - concertation entre les formations de niveau IV et de niveau III ;
 - production et expérimentation **d'outils innovants**, transférables au-delà de l'expérimentation, notamment dans le cadre de l'accompagnement personnalisé.
 - **Un partenariat privilégié avec les milieux professionnels pour valoriser les métiers, agir sur les représentations et favoriser l'adhésion à la formation :**
 - Aider l'élève à la construction d'une image positive de sa formation et valoriser le(s) métier(s) préparés et les possibilités de promotion (*organisation de visites dans des milieux professionnels, de suivi de stages, de participation à des forums, interventions des partenaires professionnels dans les établissements scolaires*) **Cet accompagnement** pourra s'effectuer de manière individuelle et/ou collective, en coordination avec l'action pédagogique menée tout au long du parcours de formation et pas seulement lors des périodes de formation en milieu professionnel.

b. Etat d'avancement du projet :

○ **Rappel sur les 1ères étapes de déroulement de la mise en œuvre du projet :**

➤ **La 1^{ère} étape : de mars à juillet 2010**

- Mise en place **d'un groupe ressource académique** composé du DAET, du CSAIO, des représentants des corps d'inspection IEN/IA-IPR, des représentants de certains services du rectorat de Lyon : la Mission Ecole Entreprise, le Pôle Académique de Soutien à l'Innovation et à l'Expérimentation, la Mission Réussite Scolaire et d'un représentant du COPAS, l'organisme évaluateur. **Ce groupe ressource académique a été chargé d'organiser des réunions d'information en direction des chefs d'établissements** concernés par l'expérimentation. **Elles ont eu lieu les 1^{er} avril et 2 juillet 2010.** Elles ont permis de communiquer sur les enjeux du projet, faciliter la mise en réseau des établissements, présenter les principes du projet d'expérimentation et les actions prioritaires à mettre en œuvre.

Au 2 juillet 2010, l'appariement des établissements n'est pas stabilisé.

➤ **La 2ème étape : de septembre à octobre 2010**

- **Le 27 septembre 2010 :** communication d'un courrier de cadrage aux établissements concernés avec un calendrier opérationnel et des documents leur permettant de formaliser leur projet d'action.

- **Le 6 octobre 2010 :** transmission de 6 projets d'action par les établissements (4 dans le Rhône, 1 dans l'Ain et 1 dans la Loire).

- **Le vendredi 15 octobre 2010 : instruction des 6 projets** par une commission académique composée des représentants des corps d'inspection, de chefs d'établissements, du DAIE, DAET, CSAIO, le COPAS (organisme évaluateur) le GIPAL (organisme gestionnaire) et la Mission Réussite Scolaire. Il est fait le constat que les projets dans leur formulation actuelle ne permettent pas une réelle expertise dans le respect des principes de l'expérimentation. En effet, il apparaît une valorisation du soutien en mathématiques et français et insuffisamment en langues, peu ou pas de mise en valeur de l'ingénierie pédagogique dans certains projets, peu de précisions sur les temps de concertation entre les équipes de LP et LEGT. **Les membres de la commission adoptent les décisions suivantes :**

Octroi de 4000€ à chaque projet pour soutenir la dynamique des équipes engagées ;

Accompagnement des équipes de chaque projet par des représentants des corps d'inspection IA-IPR et IEN-ET/EG pour une expertise et reformulation du projet.


- **Le 20 octobre 2010 :** suite à l'instruction, un relevé de conclusions est adressé à tous les acteurs impliqués dans l'expérimentation pour annoncer les décisions prises ci dessus.

- **La 3ème étape : de novembre à décembre 2010**
- **Au 1 décembre 2010**, les établissements porteurs de projet sont identifiés et communiqués au GIPAL, organisme gestionnaire pour l'envoi de la convention financière.
 - **Le 16 décembre 2010 : un modèle de convention inter établissements**, validé par le Service d'Aide et de Conseil aux établissements du rectorat de Lyon, est adressé aux établissements. Cette convention sera mise en place entre l'établissement porteur de projet et les établissements associés au même projet.
 - **Au 16 décembre 2010, 10 inspecteurs sont impliqués dans l'accompagnement des équipes** : 6 IA-IPR dont 1 IA-IPR d'anglais, 2 IA-IPR Economie gestion, 2 IA-IPR de mathématiques, 1 IA-IPR de lettres et 4 IEN-ET/EG dont 1 IEN-ET/EG d'anglais, 1 IEN-ET/EG d'économie gestion, 1 IEN-ET/EG d'histoire-géographie-lettres et 1 IEN-ET/EG de mathématiques-sciences.
- **Perspectives début 2011 :**
- **Pour le 10/01/2011** : envoi des projets réajustés et expertisés par les inspecteurs impliqués dans le projet d'expérimentation (cf p.5 décisions prises par la commission d'instruction du vendredi 15 octobre 2010)
 - **Le mardi 18 janvier 2011 : réunion de la commission d'instruction** pour une validation des projets et de la hauteur des financements. Chacun des 6 projets sera présenté par le chef d'établissement porteur du projet et un inspecteur.
 - **Le mercredi 23 février 2011 : réunion académique d'échanges pédagogiques** encadrée par les corps d'inspection regroupera les équipes des 6 projets Bac Pro/BTS

CERTIFICAT :

Je soussigné, Monsieur Luc Maerten, CSAIO, responsable de la structure porteuse du projet AP1_n° 234, certifie exact l'ensemble des informations figurant sur le présent document.

Signature :



28 janvier 2011